

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V 33 Vœu relatif au gel de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision du Gouvernement de reporter à l'année 2015 la revalorisation de l'APL ;

Considérant que le gel de cette aide a pour conséquence d'augmenter le taux d'effort d'une partie des bénéficiaires de l'allocation logement ;

Considérant que la Ville de Paris a pris ses responsabilités pour garantir aux ménages parisiens le bénéfice de leurs droits et soutenir leur pouvoir d'achat, en revalorisant de 5 % le montant des aides Paris Logement, Paris Logement Familles, Paris Logement Familles Monoparentales versées par la CAS-VP, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant l'alourdissement des charges locatives consécutives aux derniers hivers et à la hausse des prix de l'énergie ;

Considérant qu'une étude du Ministère des affaires sociales a démontré que les aides personnalisées au logement sont les aides ayant l'effet le plus social et redistributif parmi les aides familiales avec pour effet mesuré par l'administration, une diminution du taux de pauvreté de 3 points ;

Sur proposition du Groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris demande au Gouvernement la revalorisation de l'APL dans les meilleurs délais.